



Editorial: Journée de carence dans la Fonction publique

Le gouvernement a, malgré l'opposition unanime des organisations syndicales mises devant le fait accompli, décidé l'instauration d'une journée de carence dans la Fonction publique. Elle s'applique au 1er janvier 2012 pour les agents publics, les fonctionnaires et agents non titulaires de droit public, placés en congé de maladie ordinaire.

Dès l'annonce de cette mesure, nos organisations l'ont dénoncée et demandé son retrait. En effet, cette disposition va pénaliser durement les agents de la Fonction publique contraints à congés maladie sur prescription médicale. Ils subiront de fait, une baisse de salaires comme s'ils étaient « coupables d'être malades ». Cette nouvelle amputation de leur pouvoir d'achat viendra s'ajouter à celles, déjà sans précédent, dues au gel de la valeur du point, à l'augmentation des cotisations pour les pensions... Il s'agit bien d'une nouvelle atteinte au statut des fonctionnaires, garant de l'égalité de traitement et d'une volonté de stigmatiser les agents de la fonction publique dont l'engagement professionnel permet de faire vivre le service public dans des conditions pourtant parfois difficiles.

Si le gouvernement entend réduire les congés de maladie, nos organisations considèrent qu'il lui faudrait plutôt agir sur les conditions de travail et le renforcement de la médecine de prévention dans le cadre, notamment, de la médecine du travail.

Les organisations CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU, Solidaires et UNSA demandent solennellement au gouvernement de renoncer à cette mesure autant injuste qu'inefficace.

**Communiqué de presse
CFTC, CFDT, CGC, CGT, FSU,
Solidaires et UNSA
du 14 février 2012**

Discours du Président : Nocivité et inefficacité persistantes

Le Président de la République a annoncé une nouvelle série de mesures qui n'apportent pas les réponses nécessaires à la crise et notamment à la relance de l'emploi. Les chiffres du chômage traduisent les effets d'une situation économique désastreuse qui résulte pour l'essentiel de l'inefficacité et de la nocivité des politiques conduites. Face à cela, les mesures avancées continuent dans le même sens, elles sont déjà inefficaces et dépassées pour résoudre la crise mais renforcent encore des choix favorables au patronat.

Tout en affirmant ne pas vouloir être le Président du « On n'y peut rien », il poursuit le détricotage des 35h et se refuse à intervenir sur l'emploi et les salaires, laissant cela au libre arbitre des entreprises. Pire, son choix de politique économique va encore dégrader le pouvoir d'achat de tous les salariés. Pour la FSU, la TVA est un impôt injuste qui n'a rien de social. L'augmentation de cette TVA sera très certainement inefficace pour la compétitivité des entreprises mais permettra au patronat de bénéficier de nouvelles exonérations de cotisations sociales. Et la FSU n'accepte pas que le mode de financement de la protection sociale soit ainsi modifié.

La FSU déplore que le Président, tant par la méthode que par la nature de ses propositions, notamment par une volonté d'amplifier le recours à l'apprentissage, se contente d'un traitement électoral d'un chômage de masse. Elle met en garde sur le rapport Larcher, s'il se révélait être une ultime tentative pour réduire les dispositifs de formation professionnelle et affaiblir encore le rôle des représentants syndicaux dans les structures et la gestion de la formation professionnelle.

La FSU demande que soient très rapidement organisées des concertations permettant de mettre en place des dispositifs d'insertion à l'emploi (formations professionnelles diplômantes/qualifiantes, rémunérées et débouchant sur des emplois).

La FSU continue de contester ces choix et maintient que d'autres alternatives économiques, financières et sociales plus justes et plus efficaces, sont possibles.

Ces mesures sont indispensables pour assurer les évolutions de notre société et l'avenir de son économie. La FSU estime nécessaire que l'intersyndicale se retrouve très vite pour envisager des réponses communes.

Communiqué de presse FSU du 31 janvier 2012

Cure d'austérité pour les retraités

L'ensemble des retraités voit son niveau de vie décrocher, et les perspectives sont alarmantes en particulier pour les 10% de retraités qui perçoivent actuellement des les actifs, bénéficient d'une progression de leur niveau de vie.

- Rattraper les pertes accumulées.

- Relever les retraites les plus faibles afin qu'elles soient égales au SMIC-pensions inférieures au seuil de pauvreté.

L'INSEE vient d'établir la hausse des prix à 2,1%, en moyenne, pour 2011 par rapport à 2010. Pour l'ensemble des retraités la dernière revalorisation des pensions, qui n'est intervenue que le 1er avril 2011, n'a été que de 2,1% - dont seulement 1,8% au titre de la prévision d'inflation 2011

La FSU constate que de nombreuses associations évaluent à plus de 4% le glissement des prix des dépenses contraintes (logement, énergie, gaz, électricité, denrées alimentaires de première nécessité, santé...), et que même l'INSEE reconnaît que le prix de ces dépenses « pré-engagées » augmente beaucoup plus vite que son indice officiel. Le mécanisme prévu par la loi, qui est totalement insatisfaisant, correspond à une « revalorisation » minimale au 1er avril 2012 de 2% (1,7% pour l'inflation prévue en 2012, plus 0,3% de « rattrapage »), qui impliquerait une dégradation nouvelle du niveau de vie, d'autant plus grande que N. Sarkozy vient d'annoncer une hausse de 1,6% de la TVA en octobre prochain.

Aussi la FSU s'indigne-t-elle des propos tenus par des responsables de

la majorité actuelle tendant à remettre en cause les mécanismes d'indexation des pensions et retraites prévus par la loi de 2003, pourtant largement insuffisants et maintes fois dénoncés.

C'est une fois encore les salariés et les retraités qui vont supporter la rigueur à l'heure où les entreprises du CAC 40 se préparent à verser 37,3 milliards d'euros aux actionnaires et annoncent leur objectif de porter ces bénéfices à 41,7 milliards l'an prochain.

Dans un tel contexte, les tentatives des chantres de l'austérité sont d'une rare indécence, chacun pouvant mesurer que l'austérité imposée aux peuples renforce la crise et casse la croissance.

La FSU renouvelle son appel à l'ensemble des Unions Confédérales de Retraités et à la FGR-FP pour interpeller l'ensemble des candidats à l'élection présidentielle afin qu'ils s'engagent à une négociation pour une autre réforme des retraites et dans l'immédiat à :

- Revoir les dispositifs actuels de revalorisation des pensions non seulement pour garantir le pouvoir d'achat mais aussi pour que les retraités, de même que

- Corriger les différences hommes/femmes

La FSU souhaite que les conditions unitaires, de l'ensemble des organisations syndicales de retraités, puissent se réaliser rapidement pour conduire sans attendre les actions indispensables.

Communiqué de presse FSU du 1er février 2012

La FSU réaffirme son soutien au peuple grec !

La FSU exprime sa plus grande solidarité, son soutien au peuple grec et au mouvement syndical qui se sont engagés dans la lutte contre le énième plan d'austérité imposé par la Troïka (FMI - BCE - Commission Européenne).

La Grèce est placée sous la menace d'un chantage permanent qui vise à lui faire accepter l'inacceptable et à l'entraîner de force dans une spirale du toujours plus d'austérité !

Inacceptable de ramener le peuple grec des décennies en arrière en baissant le salaire minimum, en licenciant 15 000 fonctionnaires de plus, en s'attaquant à nouveau aux retraites et aux dépenses de santé, en remettant en cause le principe de la négociation collective et les protections du droit du travail.

Inacceptable de punir le peuple alors que les intérêts de l'Eglise, des grands armateurs, des grands fraudeurs du fisc sont préservés, alors que le nouveau sauvetage des banques grecques par l'Etat protège les inté-

rêts des actionnaires.

Inacceptable que l'Union européenne sacrifie la solidarité à la loi du plus fort !

Inacceptable qu'au mépris de la démocratie et de la souveraineté des peuples, le nouveau Pacte budgétaire condamne l'Europe à l'austérité permanente, à la récession, au démantèlement de l'Europe sociale.

La FSU tient à réaffirmer son soutien au peuple grec et exige un véritable plan de solidarité avec la Grèce !

Il est urgent de construire une Europe du partage des richesses et des solidarités. Il en va de la démocratie dans chaque pays européens.

Communiqué de presse FSU du 12 février 2012

Bilan de santé à l'Education

Bilan de santé à l'Education : le Ministre choisit un organisme privé !

La FSU apprend avec consternation que le ministre de l'Education Nationale vient de décider d'attribuer la gestion du bilan de santé professionnel pour les personnels de l'éducation nationale âgés de 50 ans, à un organisme privé.

L'expérimentation sur 5 départements avait été confiée l'an dernier à la MGEN, mutuelle professionnelle des agents, référencée par le ministère comme seul organisme complémentaire et qui a la confiance des personnels.

La FSU tient à rappeler la grande faiblesse de la médecine de prévention dans l'Education Nationale, qui conduit l'Etat à ne pas assurer les obligations comme par exemple la visite médicale quinquennale. Malgré les promesses du ministre Luc Chatel, seulement une vingtaine de médecins de prévention ont été recrutés sur les 80 annoncés et comptent des départs en retraite, plusieurs académies restent sans médecin de prévention, alors que la santé des personnels de l'Education nationale se dégrade comme le relève la récente enquête du Carrefour Social.

Dans ce contexte, le bilan de santé à 50 ans doit être généralisé cette année et assuré par un médecin de prévention. Son organisation ainsi que les examens complémentaires y afférant, devaient être confiés après appel d'offres à un partenaire extérieur.

Pour la FSU ce partenaire ne pouvait être que la MGEN dont la connaissance du milieu professionnel et du système de santé, l'expérience, la compétence professionnelle et les valeurs qui les sous-tendent ne peuvent être mises en doute.

Pour la FSU, la décision du Ministre constitue une attaque de plus contre les personnels, au travers de leur mutuelle solidaire. C'est une décision politique qui transfère au marché une partie de la gestion de la santé des personnels. Elle fait suite à la taxation des mutuelles, devenues une cible privilégiée, au détriment des personnels.

La FSU demande solennellement au Ministre de l'Education nationale de revenir sur cette décision.

Communiqué de presse FSU du 15 février 2012

Alternance dès la 4ème: non à la sélection précoce !

En publiant au Journal Officiel un arrêté relatif aux dispositifs d'alternance personnalisés durant les deux derniers niveaux de l'enseignement au collège, le ministre tente de marquer une nouvelle étape dans la destruction du collège pour tous, lieu de scolarisation de toute génération.

Réinstaurer une orientation précoce en 4ème est un retour en arrière de près de 50 ans, aveuglé par le mythe de l'apprentissage comme moyen de lutter contre l'échec scolaire à 14 ans ! On ne prépare pas l'avenir avec les mauvaises recettes du passé. Les systèmes éducatifs les plus performants sont ceux qui offrent à leurs élèves une scolarité commune le plus longtemps possible. Le ministre serait bien avisé d'en tenir compte.

Cette mesure inacceptable marque l'abandon de toute ambition pour une partie de la jeunesse. C'est une façon, pour ce ministère, de s'exonérer de créer les conditions pour que tous les élèves en-

trent dans les apprentissages scolaires de manière efficace.

La FSU condamne cette politique d'exclusion, du renoncement au nom d'une supposée incapacité de certains jeunes à entrer dans l'activité scolaire. Elle refuse la mise en place d'une orientation précoce de ces parcours ségrégatifs qui ne résoudra rien, ni individuellement ni collectivement et ne servira, de fait, qu'à justifier encore plus les suppressions massives de postes dans l'éducation nationale.

La FSU rappelle son attachement à une scolarité commune tout au long du collège, et la nécessité d'un investissement éducatif à l'opposé de la politique budgétaire actuelle, qui est par ailleurs, largement responsable des difficultés que connaît le système éducatif aujourd'hui.

Communiqué de presse FSU du 22 février 2012

Déclaration du député C.Vanneste

La FSU condamne avec la plus grande fermeté les propos négationnistes du député UMP C. Vanneste et rappelle que le combat pour l'égalité des droits n'est pas un effet de mode.

Le monde éducatif, engagé tous les jours en faveur de l'émancipation de toutes et de tous les élèves par la connaissance indispensable de l'histoire, dans la déconstruction des préjugés et dans l'élaboration du vivre-ensemble ne peut accepter qu'une partie de l'histoire soit ainsi niée.

La mémoire de celles et ceux qui ont été déportés et massacrés au nom d'une idéologie abjecte, quels que soient ces motifs de déportation, ne saurait être salie par quiconque, encore moins par quelqu'un que son statut de représentant du peuple français doit au contraire amener à saluer la mémoire de toutes les victimes de régimes totalitaires ou collaborationnistes.

Ces propos sont inqualifiables et indignes.

Engagée dans un combat pour l'égalité, la FSU demande depuis longtemps l'ouverture du mariage et de l'adoption à tous les couples, quelle que soit leur orientation sexuelle. Ainsi, maintenir une inégalité de traitement entre les couples en raison de leur sexualité est discriminatoire et instille dans les esprits une hiérarchie entre amour homosexuel et hétérosexuel, et génère elle-même de l'homophobie.

Si elle prend acte des propos du chef de l'état condamnant les propos de M Vanneste, elle lui demande d'en tirer toutes les conclusions en ce qui concerne l'homophobie d'État qui consiste à traiter différemment les couples et les familles. En effet, pour la FSU, le combat pour l'Egalité des droits n'est pas un effet de mode mais répond à une aspiration légitime de toutes et de tous à l'Egalité.

Communiqué de presse FSU du 22 février 2012

29 février : pour une Europe sociale !

La FSU refuse la tentative de constitutionnalisation du dogme de l'austérité et de la discipline budgétaire appliqué à l'Union Européenne par le Traité européen sur la « stabilité, la coordination et la gouvernance de l'Union économique et monétaire » (TSCG).

Le premier objectif de ce nouveau traité est de faire inscrire dans le droit de chaque pays signataire, sous la forme « de dispositions contraignantes et de caractère permanent, de préférence constitutionnelle », le principe autoritaire de la règle d'or qui contraint à l'équilibre budgétaire les États, mais aussi les caisses de protection sociale et les collectivités locales sous peine de telle et sanctions.

Dans le même temps, le traité instituant le Mécanisme européen de stabilité (MES) a été signé le 2 février 2012 par les États membres de la zone Euro. Il est aujourd'hui devant le parlement. Dans le cadre du MES, des prêts seront octroyés aux États rencontrant des difficultés financières et une incapacité à emprunter sur les marchés financiers, cela « sous une stricte conditionnalité » : privatisations, réductions des salaires, démantèlement des services publics, etc. L'accès aux prêts du MES « sera conditionné, à partir du 1^{er} mars 2013, à la ratification du TSCG par le l'État concerné. ». Enfin, le MES ne rompt pas avec le dogme du financement de la dette par l'emprunt sur les marchés financiers.

La FSU dénonce ces nouveaux traités car :
- ces traités sont le résultat d'un processus non démocratique et

bafouent la souveraineté des peuples

- ils ralentiront la croissance, augmenteront le taux de chômage et ne feront qu'aggraver la crise
- ils imposent une cure d'austérité massive avec à la clef le démantèlement du modèle social européen et des services publics.

A l'opposé de ces nouveaux traités, l'Europe a besoin d'une nouvelle politique monétaire, économique et sociale créatrice d'emplois de qualité dans le cadre d'un écodéveloppement.

La Confédération européenne des syndicats (CES) a clairement pris position contre le projet de TSCG. Elle dénonce « Le besoin de gouvernance économique utilisé comme un moyen de restreindre les mécanismes et les résultats des négociations, d'attaquer les systèmes de relations sociales, et d'imposer une pression à la baisse sur les niveaux de salaires négociés par convention collective, d'affaiblir la protection sociale et le droit de grève et de privatiser les services publics ».

La CES appelle à une journée d'action européenne décentralisée aujourd'hui. En France, la FSU appelle avec la CGT, CFDT, Solidaires, UNSA, les salariés, chômeurs, jeunes et retraités à en faire une puissante journée d'action unitaire en participant aux initiatives revendicatives organisées localement pour imposer une Europe sociale fondée sur la solidarité, la justice et la cohésion sociale.

Communiqué de presse FSU du 29 février 2012

Soutien de la FSU à la KESK de Turquie

Le 13 Février, quinze militantes syndicales de la confédération turque des Syndicats des Fonctionnaires Publics (KESK) ont été placées en garde à vue, alors qu'elles participaient à une assemblée de préparation de la journée mondiale des femmes du 8 mars. Elles ont subi de mauvais traitements et neuf d'entre elles sont encore en prison, suspectées d'appartenir à la KCK, organisation proclamée illégale et considérée comme la branche politique du mouvement armé du Kurdistan, le PKK.

Ces arrestations portent à 27 les membres de KESK actuellement détenus pour activité syndicale.

La FSU condamne cette nouvelle atteinte aux droits les plus élé-

mentaires, droits des femmes et droits syndicaux. Elle s'associe aux nombreuses organisations européennes et internationales dans leur adresse au gouvernement turc pour qu'il mette fin à cette violente campagne anti-syndicale et respecte la convention 87 de l'OIT sur la liberté d'association et la protection du droit syndical.

La FSU exprime sa solidarité avec les militantes syndicales emprisonnées et exige leur libération immédiate.

Communiqué de presse FSU du 23 février 2012

Déclaration commune du 9 février 2012

En Europe, le chômage frappe un grand nombre de salariés, particulièrement les jeunes et les femmes. De très nombreux salariés voient leur pouvoir d'achat fortement amputé. Les inégalités se creusent.

En France, la situation de l'emploi continue de se dégrader, l'augmentation de la TVA ne fera qu'aggraver les inégalités.

Face à ces situations économiques et sociales qui se dégradent et avec le durcissement de l'austérité comme seule réponse de la part des dirigeants européens, la Confédération européenne des syndicats (CES) appelle à une journée d'action européenne le 29 février, à la veille du Conseil européen. Dans ce cadre, les organisations syndicales CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA se mobiliseront partout en France pour que le travail et la justice sociale soient au centre des priorités politiques.

Les mesures d'austérité ne sont pas la réponse à la crise, au contraire, elles produisent d'énormes dégâts sociaux. On ne peut pas continuer à imposer des mesures qui ne marchent pas, qui enfonce les pays dans la crise et appauvrissent de plus en plus de salariés, chômeurs et retraités.

Le projet de traité, élaboré sans véritable débat démocratique, qui sera à l'ordre du jour du Sommet européen de mars 2012 renforcerait l'austérité. Son principal objectif est de réduire au maximum les déficits publics quels qu'en soient les impacts sociaux. Il ne relancerait pas la croissance et ne résoudrait pas la

crise de la dette souveraine.

Le besoin de gouvernance économique est utilisé dans beaucoup de pays pour justifier la mise en cause des systèmes de relations sociales et de négociations collectives, pour imposer une pression à la baisse sur les salaires, pour affaiblir la protection sociale, le droit de grève et privatiser les services publics.

Parce qu'il est contraire à l'Europe sociale que nous voulons, avec la CES, nous nous opposons à ce projet de traité. Nous avons besoin d'une nouvelle politique monétaire économique et sociale dans le cadre d'une gouvernance économique forte de la zone euro qui donne priorité aux politiques en faveur de la création d'emplois de qualité.

Pour une Europe sociale fondée sur la solidarité, la justice et la cohésion sociale, les organisations syndicales CGT, FSU, Solidaires, UNSA s'engagent dans cette mobilisation en y impliquant largement tous les salariés, partout dans les entreprises et les administrations. Elles appellent à faire du 29 février une puissante journée d'actions passant notamment par des rassemblements et des manifestations interprofessionnelles.

(NB : La CFDT décidera lors de son conseil national des 14 et 15 février les modalités de son engagement dans cette mobilisation.)

Déclaration commune CFDT, CGT, FSU, Solidaires, UNSA
du 9 février 2012

Halte aux massacres en Syrie !

6000 tués par les forces de répression depuis près de 11 mois de contestation du régime syrien par la rue. Le massacre doit s'arrêter !

Les organisations syndicales françaises CFDT, CGT, UNSA, FSU et Solidaires saluent le courage incroyable du peuple syrien qui s'est soulevé pacifiquement contre le pouvoir despotique familial et corrompu de la famille Assad. Chaque jour ce sont des milliers de personnes qui protestent malgré une répression sauvage et qui maintenant doivent faire face à une véritable guerre à Homs et dans d'autres villes insurgées.

Assad a déclaré la guerre à son propre peuple. Face à ces crimes contre l'humanité, les responsables de ce régime qui ne possède plus aucune légitimité devront répondre devant la justice des atrocités commises.

La Syrie ne pourra désormais plus rester isolée ni le régime imposer sa terreur. Ce n'est qu'une question de temps. Mais combien faudra-t-il de morts pour que la communauté internationale puisse condamner ce régime sanguinaire et imposer des sanctions contre celui-ci et ses dirigeants ?

Le vent de libertés qui depuis plus d'un an souffle sur les pays arabes a emporté plusieurs despotes. Le régime syrien touche lui aussi à sa fin. Et comme en Egypte, en Tunisie, en Libye, au Yémen, au Koweït ou au Bahreïn, la société civile syrienne fera valoir ses droits et un syndicalisme indépendant émergera.

Les organisations syndicales françaises soutiennent l'appel à manifester des associations syriennes de France :

Le samedi 11 Février 2012 à 14 heures à Paris

Départ métro Temple, rue de Turbigo
en direction de la Place des Victoires.

Communiqué CFDT, CGT, UNSA, FSU et Solidaires
du 10 février 2012

Evaluation des enseignants

CTM du 8 mars 2012 : l'évaluation des enseignants à l'ordre du jour, les organisations syndicales ne siègent pas

Différé suite à l'opposition quasi unanime des organisations syndicales de l'EN, l'examen du projet de décret relatif à l'évaluation des personnels enseignants, CPE et CO-Psy, est inscrit à l'ordre du jour du CTM du 8 mars 2012. Après des mois d'absence de dialogue social, ce projet revient sous une forme aggravée. L'évaluation des enseignants est un sujet sérieux. Que vaut cette précipitation dans un contexte de campagne électorale, où sont mises en débat des propositions engageant l'ensemble de la profession ? Les organisations dénoncent ce passage en force.

Les évolutions de forme, concédées notamment sous la pression de la mobilisation des personnels concernés, ne changent pas, en réalité, le fond du texte : c'est bien le supérieur hiérarchique direct – chef d'établissement (ou DCIO) dans le second degré, IEN dans le premier degré – qui serait seul responsable de l'évaluation et de la carrière des enseignants, les corps d'inspection pédagogique se voyant attribuer une fonction subalterne dans ce processus.

L'entretien trisannuel, dont la mise en place s'échelonnerait

selon les corps concernés entre 2013 et 2015, donnerait lieu, suite à l'auto-évaluation de l'enseignant, à une appréciation par le supérieur hiérarchique direct sur la base de critères contestables. C'est à partir de ces appréciations que seraient « formulées » et réparties les mesures d'avancement différencié, proposées par le supérieur hiérarchique direct et validées par le recteur.

Il va sans dire que ce projet d'évaluation constituerait un alignement par le bas des carrières et ne serait en rien une amélioration de la situation.

Ce projet va à l'inverse de ce dont ont besoin les enseignants, en particulier en matière de formation et d'évaluation.

Les organisations syndicales signataires, renouvellent leur demande de retrait de ce projet. Elles décident de ne pas siéger au CTM du 8 mars.

Communiqué de presse CGT-Éduc'action, FNEC-FP-FO, FAEN, FSU, SUD Education, UNSA Education
du 8 mars 2012

Collectif « L'éducation est notre avenir »

Déclaration du collectif « l'éducation est notre avenir »
Système éducatif : pour un collectif budgétaire pour la rentrée 2012, pour une loi d'orientation et de programmation

La déclinaison des suppressions massives de postes dans les écoles, collèges et lycées -notamment professionnels- pour la rentrée 2012 est maintenant connue : partout elle se traduit par de nouvelles dégradations des conditions d'apprentissage des élèves et de travail pour les enseignants. Partout les dispositifs mis en oeuvre pour faire réussir les élèves sont mis à mal. Partout ce sont les élèves les plus défavorisés qui en paieront le prix fort, alors que jamais les inégalités n'ont été aussi élevées.

Ces suppressions interviennent de plus dans un contexte où c'est l'ensemble de la politique éducative (contenus d'enseignement, évaluations, organisation du système, formation des enseignants...) qui aggrave la situation de l'Ecole.

Mais cette politique se heurte à une montée importante des mobilisations et le début de 2012 est marqué par des initiatives revendicatives multiples rassemblant très souvent personnels, parents et lycéens (occupations, rassemblements, nuits des écoles, opérations "coeurs rouges" et autres "coups de froid sur l'éducation", délégations, conférences de presse, grèves, manifestations, vote contre les DHG dans les conseils d'administration des collèges et lycées, refus collectif des heures supplémentaires, organisation de contre-CDEN ou de comités de Salut public...). Elles traduisent le refus de toute la communauté

éducative d'une politique de régression pour les élèves et pour le système éducatif et l'exigence de remise en cause de différentes réformes mises en place pendant le quinquennat qui s'achève.

Les organisations réunies dans « le collectif l'éducation est notre avenir » appellent à poursuivre et amplifier les mobilisations notamment contre les suppressions de postes en 1er et second degré, les gels de postes dans les universités, la destruction des RASED et de dispositifs pédagogiques alternatifs, l'imposition d'heures supplémentaires aux enseignants, la dégradation des conditions de travail, cela en s'efforçant de construire des centralisations départementales sous des formes à décider localement. Il est indispensable d'interpeller les directeurs académiques des services de l'Éducation nationale, les Recteurs, le Ministre et les élus, notamment députés et sénateurs ainsi que les candidates et candidats qui briguent les suffrages des citoyens-es.

Il s'agit de peser pour :

- le rejet des suppressions de postes,
- un collectif budgétaire permettant des mesures d'urgence dès la rentrée 2012,
- une loi d'orientation et de programmation pour une politique scolaire et universitaire radicalement nouvelle,
- l'ouverture d'un véritable dialogue social.

Déclaration du 23 février 2012

Note du secteur services publics : Politique de la ville : où en est-on ?

Au cours des années 1970 et 1980 une approche globale des problèmes spécifiques aux villes est apparue nécessaire. Ceci a mené à la création d'un ministère de la ville en 1991. Cette « politique de la ville » a toutefois un statut particulier, car, au-delà du ministère spécifique, elle consiste en un large ensemble d'actions me-

nées par plusieurs ministères différents dans le cadre de leurs politiques propres : mesures en faveur du logement, politique en faveur de l'emploi et du développement économique des quartiers, sécurité et prévention de la délinquance, enseignement scolaire et promotion de l'« égalité des chances »... "Pas moins de 11

des 34 missions de l'État identifiées par le projet de loi de finances pour 2007 sont regroupées à un titre ou à un autre sous la bannière de la politique de la ville (PLF 2007).

La politique de la Ville, née avec la création du Ministère de la Ville est définie ainsi : "[elle] la politique de la ville et du développement social urbain est conduite par l'État et les collectivités territoriales dans le respect de la libre administration de celles-ci, selon les principes de la décentralisation et dans le cadre de la politique d'aménagement du territoire. » (art. 1er de la loi du 14 novembre 1996 relative à la mise en œuvre du pacte de relance pour la ville). Elle pèche par l'orientation donnée depuis 2003 : D'une conception globale à l'échelle de l'agglomération, on est progressivement passé à la délimitation d'un champ d'intervention ciblé correspondant aux zones urbaines sensibles. Ce tournant s'accompagne d'une réorganisation de l'intervention de l'État autour de deux agences ANRU et ACSé. Elle pèche aujourd'hui par l'insuffisance des moyens qui y sont consacrés, par le manque d'implication de la plupart des Ministères concernés et par l'absence de coordination des actions ministérielles. (cf rapport Pupponi-Goulard)

La « mobilisation » des différents ministères de « droit commun » (notamment l'Éducation nationale, le logement, l'emploi, la sécurité publique...) en faveur des quartiers prioritaires est difficilement évaluable.

Aujourd'hui, les moyens passent pour l'essentiel par des dotations de péréquation.

Créé en 1988, le Conseil national des villes est une instance consultative placée auprès du Premier ministre et qui a pour mission de conseiller le Gouvernement sur l'élaboration de la politique de la ville, le développement social urbain et les nouvelles formes de démocratie de proximité et de participation des habitants. Il peut émettre, à la demande du Premier ministre ou du ministre chargé de la Politique de la ville ou de sa propre initiative, toute proposition, avis ou recommandation sur les orientations de cette politique et sur sa mise en œuvre.

La FSU est représentée au CNV depuis 2002. Depuis le début du dernier mandat, elle a agit pour demander la création d'un groupe de travail sur l'éducation, même en l'absence de saisine.

Aujourd'hui ce groupe est créé et elle le co-anime sur la base d'observations de terrain qui viennent de débiter et dont les thématiques sont les relations Ecole-familles, les décrocheurs et petite enfance et scolarisation des moins de trois ans.

1. Rappels généraux

La politique de la ville repose principalement sur deux agences :

- L'Agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances (Acsé) gère la quasi-totalité des crédits d'intervention budgétaires « Politique de la ville » (406 millions d'euros en 2009). L'Acscé finance de nombreux opérateurs locaux, notamment associatifs dans les quartiers défavorisés et agit dans le cadre des contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) qui lient l'État et les collectivités territoriales. Elle finance ainsi les principaux dispositifs historiques de la politique de la ville (le programme de réussite éducative, les contrats d'adultes relais, les ateliers santé ville, le programme ville, vie, vacances...), qui, pour la plupart d'entre eux, sont antérieurs à la création de l'agence.

- L'Agence nationale pour la rénovation urbaine (Anru), créée en 2003, contribue à la réalisation du Programme national de rénovation urbaine (PNRU), qui prévoit la restructuration de plusieurs centaines de quartiers dans l'ensemble du pays. Le PNRU est aujourd'hui presque totalement programmé et engagé (environ 1 milliard d'euros par an sur un peu plus de dix ans).

Le mille-feuilles de la politique de la ville

La géographie prioritaire, devenue complexe, n'en est pas pour autant satisfaisante. Les zones urbaines sensibles (ZUS) avaient vocation à constituer l'assise territoriale de mise en œuvre des

aides en faveur des quartiers défavorisés. Au fil du temps, d'autres « géographies prioritaires » se sont ajoutées aux ZUS, en leur sein (les zones de redynamisation urbaine – ZRU, les ZFU) ou, le cas échéant, en couvrant des zones nouvelles (les quartiers concernés par les Cucs, les quartiers Anru). Pour la FSU, l'intérêt d'un zonage est de permettre de définir, sur la base de critères objectifs, la nature et l'intensité des problèmes économiques et sociaux que subissent leurs habitants.

Au niveau local, il s'agit pour nous de réengager une véritable présence des services publics dans les quartiers par une représentation effective et opérationnelle qui est devenue de moins en moins effective. Il s'agit aussi d'engager un véritable dialogue avec les élus locaux, qui sont les maîtres d'œuvre d'une partie des aides en faveur des quartiers défavorisés. Ce dialogue repose sur une inversion des politiques actuelles de transfert de charges.

Financement: le yoyo

Les crédits affectés à la politique de la ville ont connu une baisse jusqu'en 2005. S'ils ont augmenté jusqu'en 2009, ils n'ont plus atteint le niveau de 2005 en euros courants : "S'agissant de l'historique des crédits du programme 147, il convient de préciser qu'en 2005, c'est-à-dire l'année des émeutes urbaines ayant eu lieu sur

l'ensemble du territoire national du 27 octobre au 17 novembre 2005, leur montant a atteint un point bas, faisant suite à plusieurs années consécutives de baisse des crédits d'intervention de la politique de la ville ; ainsi, en 2001, les crédits consommés au titre du programme 147 se sont élevés à 474,6 millions d'euros, hors dépenses « sociales » liées aux dispositifs applicables en ZFU et en ZRU, soit un montant analogue, voire supérieur en euros de l'époque, au montant consommé en 2009. La période d'augmentation des crédits 2005-2009 a donc en réalité suivi d'une période de baisse marquée des mêmes crédits entre 2001 et 2005" (rapport Goulard-Pupponi). Depuis 2009, le désengagement de l'État est devenu une caractéristique de la politique de la ville, les moyens alloués ayant connu une diminution nette. Les crédits du programme 147 (programme politique de la ville dans la mission ville et logement) sont passés de 794 M en 2009 à 548 au budget 2012.

Il faut noter que des dispositifs de péréquation aident les communes qui ont des quartiers prioritaires sur leur territoire à compenser les charges correspondantes et la faiblesse de leurs ressources (1399 millions d'euros en 2009) : dotation de solidarité urbaine et de cohésion sociale (DSU-CS – 1 163,7 millions d'euros en 2009, soit environ 5 % de la DGF du bloc communal), dotation de développement urbain (DDU) et du Fonds de solidarité des communes de la région d'Île-de-France (FSRIF).

2. Une mobilisation hétérogène des moyens

a. La connaissance de la situation objective des quartiers prioritaires demeure lacunaire ...

- activité économique : au regard des objectifs formulés en termes de réduction des inégalités sociales et des écarts de développement, il faut admettre que la situation actuelle n'est dans l'ensemble pas meilleure qu'en 2003. La pauvreté et le chômage demeurent dans les quartiers sensibles à des niveaux élevés, sans amélioration réelle par rapport au reste du pays.

- éducation : les résultats scolaires en ZUS accusent un retard qui n'a pas été comblé ces dernières années. Les politiques relatives à l'éducation prioritaire sont territorialement de plus en plus limitée : les Réseaux Ambition Réussite sont intégrés aux ECLAIR ou aux Réseaux de réussite scolaire sans avoir l'assurance de conserver les moyens actuels. L'objectif initial de "donner plus à ceux qui ont moins" disparaît aux profit d'actions visant à valoriser les plus méritants parmi les élèves issus des quartiers difficiles (internats d'excellence, cordées de la réussite,...) Les tergiversations concernant les CUCS ont mis en diffi-

culté un certain nombre de Dispositifs de Réussite Educative.

- santé : l'accès à la santé des plus démunis est de moins en moins assuré et la création de la CMU (couverture maladie universelle) n'a pas permis d'atteindre le taux de recours souhaité (4,3 millions de personnes alors que 6 millions étaient prévues). De plus certains professionnels persistent à ne pas soigner les bénéficiaires de la CMU (cf avis du CNLE de juillet 2011). L'installation des médecins dans les zones urbaines défavorisées n'est pas satisfaisante.

Les conditions de vie indécentes, le surpeuplement, le chômage, la précarité sont aussi cause du développement des fragilités mentales et psychiques auxquelles quelques communes essaient de répondre dans la cadre notamment des ateliers santé-ville (Lille, Marseille,...)

... avec de rares points positifs

On pourrait mettre à l'actif de la politique de la ville, dans un contexte assez sombre de maintien à des niveaux préoccupants de la pauvreté, du chômage et du retard scolaire dans les quartiers urbains sensibles, quelques évolutions et résultats en matière de développement économique et de rénovation urbaine.

- rénovation urbaine : l'amélioration est plus aisément vérifiable en termes de dignité de l'habitat et de restructuration des quartiers. La satisfaction des habitants, largement observée, ne va pas cependant sans certaines difficultés concrètes (évolution du taux d'effort financier des ménages locataires, conditions du relogement sur les marchés tendus...) et sans interrogations sur l'avenir (maintien de l'acquis sur le bâti, retard ou absence de certains équipements structurants en matière de transport, inscrire la rénovation urbaine dans une logique de développement de territoire, accès à d'autres services publics...).

b. Les moyens des Collectivités Territoriales

Les écarts de « pouvoir d'achat » entre les communes, exprimés en termes de potentiel financier, n'ont pas été réduits ces dernières années et ont même connu un léger accroissement. Le Fonds National de Péréquation arrive comme une "bouffée d'air" mais n'atteindra son rythme de croisière qu'en 2015 (1,2 Mds représentant 2% des recettes fiscales des collectivités territoriales). Petit bémol soulevé par de nombreux élus: les recettes seront versées aux intercommunalités avec obligation de reversement mais en cette période de réorganisation territoriale, des craintes subsistent, renforcées par la fin prévue des financements croisés.

3. Une nouvelle actualité pour la politique de la ville

a. La question logement

En février dernier, Maurice Leroy a publiquement posé la question d'un PNRU 2. Son principe a été acté mais sans que son contenu et son financement soient précisés. Des négociations pour la poursuite du financement du PNRU I sont engagées en parallèle. Lors du séminaire national consacré au PNRU 2 le 11 octobre, le ministre affirme : « il n'y aura pas de nouveau plan Marshall pour les banlieues » ; les collectivités sont alors invités à trouver des solutions notamment en sollicitant le secteur privé.

Le CESE a rendu un avis sur le PNRU et la politique du logement. Il fait des propositions pour remédier aux insuffisances du PNRU I, dont la moitié reste à exécuter (avec un pic des dépenses en 2012, 2013), et des préconisations pour un PNRU II. Le lancement immédiat du PNRU II est jugé indispensable. Il s'appuiera sur l'expérience du PNRU I. Le CESE fait des préconisations qui participent d'un aménagement durable des territoires et cible plusieurs points :

- Comblent le manque de logements et mieux répartir les logements sociaux pour favoriser mixité sociale et diversification
- Renforcer les volets du PNRU I désenclavement, équipements, insertion et gestion urbaine de proximité
- assurer dans la durée le financement du PNRU I en revenant au

respect par l'Etat de ses engagements

- Lancer un PNRU II pour éviter le « stop and go

Le CNV a émis un avis sur une future politique de rénovation urbaine

- Pour le CNV, le dispositif actuel n'est pas à l'échelle des solidarités à construire, même s'il a démontré ses capacités à intensifier la rénovation urbaine. Le CNV insiste sur quelques axes portant à la fois sur les méthodes et les contenus des projets de rénovation urbaine :

- le projet de rénovation urbaine est le volet urbain du projet de cohésion sociale constitue une première étape qu'un nombre assez restreint de collectivités ont réussi à franchir.

- le CNV appelle à une simplification des procédures et un assouplissement des règles selon les contextes, participant en cela d'un mouvement général qui souhaite qu'une large part soit accordée à la négociation locale de manière à adapter au mieux la philosophie générale du PNRU au contexte local.

- une mobilisation sans précédent à mettre en oeuvre pour l'accès à l'emploi en lien avec la rénovation urbaine

- Donner une plus grande place à la participation et à l'expression des habitants

Pour la FSU, une véritable politique du logement social s'impose pour débloquer les moyens nécessaires.

Le droit au logement est un droit universel. Elle réclame que des mesures d'urgence soient prises et que la construction des logements sociaux nécessaires soit programmée pour assurer à tous des conditions dignes et décentes de logement. De manière plus générale, les crédits affectés au logement sont insuffisants au regard de l'augmentation du coût de la vie et de la stagnation des salaires, en particulier dans les grandes agglomérations (Paris, Marseille, Lyon, Nantes, Strasbourg...).

b. La question éducative

- les évolutions des politiques d'éducation prioritaire : des ZEP aux réseaux ECLAIR et l'évolution d'une politique de territoire vers une politique de responsabilisation ciblée des acteurs et d'individualisation des mesures (internant d'excellence, cordées de la réussite, ...) La FSU s'exprime régulièrement sur la question.

Alors que l'Ecole est confrontée à la persistance d'un noyau dur d'échec scolaire le plus souvent corrélé aux origines sociales, derrière le slogan d'une prétendue «Égalité des chances» se cache en fait une politique éducative régressive. Les réformes mises en place n'améliorent aucunement la réussite des élèves, elles accentuent au contraire les inégalités. Les expérimentations et dispositifs divers RAR, CLAIR, ERS ... ne sont pas les réponses que nous attendons.

Dans ce contexte, les tensions scolaires s'accroissent. La culpabilisation et la pénalisation des familles (suppression des allocations familiales, contrats de responsabilité parentale...) ont fait la démonstration de leur échec, alors que l'action des professionnels de l'école s'inscrit dans le cadre d'une co-éducation et que la place des familles doit être pensée et confortée.

c. Les CUCS expérimentaux : Fillon met la pression sur les collectivités

Le 27 avril 2011, François Fillon, a publié une circulaire précisant les modalités de mise en oeuvre des Contrats urbains de cohésion sociale (Cucs) sur 33 sites expérimentaux choisis (sur 497). Les CUCS ont succédé aux Contrats de Ville comme cadre territorial de la politique de la ville. Le CUCS est un contrat passé entre l'Etat et les collectivités territoriales, élaboré à l'initiative conjointe du maire, ou du président de l'EPCI, et du préfet de département, portant sur des quartiers en difficultés. Les premiers signés en 2006 ont été prorogés d'une année en 2010 avant de donner lieu, pour 33 sites expérimentaux, à des avenants qui devaient être signés avant le 1er septembre 2011. Ils ont pour objectif, d'inciter les ministères de l'Education nationale, de l'Intérieur et du Travail à des engagements de droit commun

dans la mesure où ils doivent porter prioritairement sur l'éducation, l'emploi et la sécurité, sans pour autant donner à l'attribution de moyens conséquents.

Les inspecteurs d'académie seront signataires des CUCS. Les "engagements" qui sont donnés sont en cohérence avec la politique éducative actuelle : l'Education nationale s'engagera d'abord à ce que le nombre d'enseignants dans les écoles, collèges et lycées concernés ne s'éloigne pas trop de la moyenne du département.

- Elle s'assurera ensuite que les enseignants ne soient pas remplacés plus lentement qu'ailleurs, que les agents de la vie scolaire (conseillers principaux d'éducation, surveillants) restent plus nombreux que dans les quartiers hors politique de la ville.

- Sur le suivi médical: une infirmière par collège, une infirmière pour 600 élèves dans le primaire.

Concernant la maternelle, le document ne propose pas d'engagement chiffré sur le maintien de classes. Il indique qu'"un temps passerelle" pourra être prévu avec les parents "pour qu'ils s'approprient les enjeux de la scolarisation".

L'adaptation des mesures et des moyens aux politiques existantes vaut aussi pour les volets emploi et sécurité.

En matière d'emploi, les mesures préconisées conforteront le développement de la précarité, de la formation en alternance, le ciblage des actions des missions locales et la formation professionnelle des demandeurs d'emplois "devra favoriser l'acquisition d'un socle de savoir de base essentiel pour un accès à l'emploi, une adaptation réussie à l'environnement professionnel". Ainsi la circulaire précise que "dans le cadre du déploiement et de la répartition de ses moyens d'intervention, Pôle Emploi s'engagera quand cela sera possible sur le maintien ou le cas échéant, sur l'installation d'une agence ou d'une antenne dans le quartier retenu..."

Concernant la sécurité, les CUCS expérimentaux ont vocation à développer la présence de la police

par des actions de sécurisation ou des actions contre la délinquance spécifique (dans les transports, autour des établissements scolaires, contre le phénomène de bandes et les trafics). Si des actions de prévention sont mentionnées, elles ne se situent que rarement dans le domaine de l'action sociale ou l'action éducative.

D'une manière générale, la mise en œuvre de ces avenants, au-delà des critiques portées aux principes et mesures développés, s'inscrit dans une politique de désengagement de l'État. Les efforts qu'il consentira seront proportionnés à ceux des collectivités locales qui par ailleurs subissent aussi la restriction de leurs ressources. Des inquiétudes s'expriment, tant du côté du CNV, que de celui des associations nationales d'élus urbains, à travers ce désengagement de l'État sur le devenir des quartiers qui ne feront pas partie de l'expérimentation des nouveaux CUCS.

Il n'est pas étonnant qu'à ce jour, des retards conséquents existent dans la signature de ces avenants. L'objectif de signature des avenants au 1er septembre n'a pas été pas tenu ; peu de contrats ont été signés. Si le gouvernement estime que ce sont des « retours encourageants », il y a aussi de nombreuses interrogations sur leur contenu réel.

d) Les ZUS et la question sociale

Les rapports de l'ONZUS analysent régulièrement la situation socio-économique des ZUS. Ils en soulignent la diversité, avec des écarts assez importants, entre les ZUS, en terme de pauvreté ou de dépendance vis-à-vis des ressources sociales. Des travaux publiés par l'observatoire des inégalités rendent compte de cette situation. Beaucoup d'analyses relèvent la mobilité résidentielle importante des habitants des ZUS. Ainsi la question de la ghettoïsation fait débat. L'observatoire des inégalités pointe les effets politiques de la représentation des ZUS en ghettos avec la tendance à la « spatialisation des problèmes sociaux ». La question de l'emploi est largement abordée, avec le fait qu'aujourd'hui les ZUS sont largement déconnectées d'un marché de l'emploi métropolitain de plus en plus qualifié. Beaucoup de travaux de chercheurs – sociologues ou géographes – s'efforcent de rejeter

les approches caricaturales et de reposer la question sociale dans la problématique des ZUS, à travers la question de la place des catégories populaires dans le territoire des grandes agglomérations.

Parmi ces travaux, le rapport « les banlieues de la République » - publié par l'institut Montaigne - du politologue Gilles Kepel, issu d'une immersion à Clichy-Montfermeil (Seine-Saint-Denis) notamment dans la zone urbaine sensible (ZUS) du Plateau.

Gilles Kepel considère comme majeurs les cinq faits suivants :

- la peur de la ségrégation scolaire
- le niveau élevé de chômage et de précarité
- la rénovation urbaine qui ne se suffit pas à elle-même
- le besoin de sécurité
- la montée de l'islam

Ce rapport contient des éléments de constat qu'il s'agit d'analyser. Il est aussi l'objet d'une exploitation par certains élus de la "droite sociale" qui ne voudraient retenir que le cinquième point et en faire la cause de tous les maux. Pour la FSU, ces différents points constituent autant de questions sérieuses, y compris la question religieuse qui est à la fois réelle et complexe.

Conclusion :

Le gouvernement a repoussé la révision d'ensemble de la politique de la ville après 2012, y compris la réforme annoncée de la géographie prioritaire. Il ne tient pas les Etats généraux de la politique de la ville pourtant attendus.

Les 7 et 8 novembre, élus et associations ont tenu les assises nationales de la politique de la ville à Amiens. Il y ont dénoncé le désengagement de l'Etat et notamment le fait que « la politique de l'Etat se réduit à la gestion de crédits et perd sa capacité à réguler et à s'impliquer sur les projets » (voir les liens d'accès aux comptes rendus). Ils ont adopté un manifeste, réaffirmant le caractère prioritaire de cette politique publique, qui devrait être remis aux candidats à l'élection présidentielle.

L'implication de la FSU dans la promotion des services publics implique que nous développiions nos réflexions concernant le rôle des pouvoirs publics en matière de redynamisation des territoires, de financement des politiques publiques, d'égalité citoyenne au regard de l'accès aux services publics, d'une véritable politique de l'emploi de l'emploi public en faveur notamment des jeunes, des femmes et des précaires. Aujourd'hui la mise en œuvre de la « politique de la ville » repose pour beaucoup sur des contractuels. Ce n'est pas acceptable et la création de postes de fonctionnaires est une nécessité.

La République proclame l'égalité des droits mais les inégalités sociales, culturelles, économiques, territoriales... pénalisent lourdement les plus démunis.

Dans les zones urbaines marquées par une grande pauvreté et une forte exclusion sociale, les inégalités scolaires sont encore plus affirmées : aux inégalités sociales déjà élevées s'ajoutent une inégalité scolaire en matière d'offre de formation, liée à la concentration des élèves de milieux défavorisés les plus captifs du quartier, et un climat peu favorable aux études du fait du sentiment d'abandon et de stigmatisation qu'implique une ségrégation sociale, voire ethnique, qu'aucune politique publique ne cherche à combattre réellement et que la suppression de fait de la carte scolaire renforce considérablement.

Des approches ciblées sur les territoires sont nécessaires, ne serait-ce que pour améliorer l'accès de la population aux différents services administratifs, sociaux, aux équipements sportifs, culturels commerciaux, aux soins. Il faut des mesures spécifiques en ce sens. Mais cette approche ne peut suffire : il faut une politique globale, de la ville elle-même, pour traiter les inégalités à l'échelle des agglomérations et de la société, et donc – beaucoup mieux – prendre en compte les habitants et leurs mobilités.

Centrer les efforts sur les apprentissages en maintenant un haut niveau d'exigence pour tous les

élèves dans le cadre de programmes et de diplômes qui restent nationaux, exige d'engager une relance ambitieuse de l'éducation prioritaire.

On ne peut ignorer les besoins en matière de logement (cf. insalubrité, chauffage, copropriétés dégradées, recul de la mixité sociale, application incomplète du DALO,...) ni de santé (accès aux soins, couverture sociale, prévention,...), de transports (développement de transports publics respectueux de l'environnement et amélioration des dessertes pour favoriser le désenclavement, politique tarifaire appropriée, ...) ou d'emploi (intégrer et mettre en cohérence les actions de rénovation urbaine, de politiques sociales et éducatives,... pour favoriser un développement local soutenant l'activité économique et pourvoyeuse d'emplois).

Pour la FSU, la priorité doit être de s'attaquer aux logiques ségrégatives.

Depuis 30 ans et les premières mesures, la société et les villes ont changé. Les inégalités se sont accrues. On peut constater que des politiques morcelées, spécifiques, territorialisées ne créent pas de l'égalité. La question d'un retour au droit commun se pose. S'il faut certainement encore des mesures (de discrimination positive portant sur les territoires) en faveur des ZUS, il s'agirait de travailler aujourd'hui sur des politiques pour tous: politique éducative, politique de l'emploi, politique du logement, politique sociale qui, par exemple, programmerait le logement social à l'échelle des agglomérations, qui réfléchirait sur le rapprochement des lieux d'emploi et d'habitat dans les grandes agglomérations.

Bibliographie:

- rapport de l'ONZUS (observatoire nation des zones urbaines sensibles) <http://www.ville.gouv.fr/?-rapport-2011-de-l-onzus-novembre>
- ANRU (agence nationale pour la rénovation urbaine) <http://www.ville.gouv.fr/?anru,237>
- ACSé (agence nationale pour la cohésion sociale et l'égalité des chances) <http://www.ville.gouv.fr/?acse,238>
- Site de l'observatoire des inégalités, accès à des études et de données sur les ZUS en particulier.
- CNV : <http://www.ville.gouv.fr/?l-actualite-du-cnv>
- Rapport goulard-pupponi : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i2853-tl.asp> et rapport de suivi : <http://www.assemblee-nationale.fr/13/rap-info/i3969.asp>
- L'enquête banlieue de la république de Kepele : <http://www.banlieue-de-la-republique.fr/>
- Avis du CNLE (conseil nationale de lutte contre la pauvreté et l'exclusion) sur la santé : <http://www.cnle.gouv.fr/Avis-du-CNLE-du-5-juillet-2011.html>
- Avis du CESE sur la rénovation urbaine : <http://www.lecese.fr/travaux-publies/bilan-et-perspectives-du-programme-national-de-renouvellement-urbain-action-de-lanru>
- Compte rendu des Assises de la politique de la ville : <http://cpl.asso.fr/actus/d%C3%A9claration-d%E2%80%99amiens-en-cl%C3%B4ture-des-assis-es-nationales-de-la-politique-de-la-ville> et <http://www.crpv-paca.org/>

CDFN de janvier 2012

Egalité professionnelle hommes femmes dans la fonction publique, réunion du 18 janvier 2012

Compte rendu FSU de la réunion du 18 janvier 2012

Délégation FSU : Luce Desseaux, Anne Féray

Introduction Sauvadet, ministre

- voir discours du président
- souhaite être efficace, nécessité d'avancer rapidement
- engagement du gouvernement en faveur égalité professionnelle
- exigence d'analyse statistique fine
- présentation au conseil commun des 3 FP chaque année

Cgt : contexte économique et social de la France dégradé ; cures d'austérité qui envoient les foyers plus fragiles dans le mur ; ex familles monoparentales (le plus souvent des femmes), salariat féminin, travail gratuit des femmes qui s'occupent des enfants et des ascendants ; problème du calendrier ; souhaite revenir sur l'axe 1 et le préambule.

Solidaire : voudrait une loi et non un « cavalier » ; revalorisation des filières féminisées, et des filières sociales.

FSU : ne pas fermer le dossier ; des mesures resteront à approfondir ; veiller à ce soit ouvert à l'ensemble des organisations.

Cfdt : pas groupe de travail mais négociation ; problème du calendrier serré, question de la conclusive ; consultation nécessaire.

Sauvadet : pas d'austérité il récuse le mot.

Calendrier : 100 jours pour « faire avancer tout ce qu'il est possible ». Le support législatif a été créé ; ce ne sera pas un cavalier. Il y a besoin de la loi pour les mesures contraignantes.

Affirme que la catégorie A pour les infirmières est une priorité : ce sera conclu en 2012, il faut aussi avancer sur filière sociale.

La question du management est centrale : résultats concrets, avec les résultats que nous avons ; sortie de l'ENA concerne l'axe 4.

Examen de l'axe 2 : « Pour un meilleur déroulement de carrière des femmes ».

cgt : dans le préambule, la formulation de la mise en place des mesures est un constat négatif ; il faut la mettre en positif (ok). Il est impératif de prendre des mesures supprimant toutes formes de discriminations ;

Cela soulève la question des rémunérations et des pensions

fsu : le statut de la FP protège mieux des inégalités de traitement entre les hommes et les femmes ; il y a cependant des blocages et des inégalités ; la FSU est soucieuse de valoriser ce qui est créateur d'égalité comme la linéarité des carrières. Il est bien que l'on pose la question des CAP. Récuse le terme « management ».

Poser la question de l'évaluation ; cite une étude sur les profs EPS : c'est chez les hommes que l'on trouve des profs jugés « excellents » et d'autres « médiocres » ; les femmes font bien leur travail.

Le sujet de la formation pour les personnels qui encadrent et évaluent est essentiel mais il est impératif de poser celui de l'accès des femmes à la formation, développer les congés formation.

Mesure 1 : « Former les membres des jurys de recrutement et des CAP à la question de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes »

FSU : interroger les instructions en amont de la formulation des avis des supérieurs hiérarchiques. Reconnaître aux CAP une réelle capacité à débattre de ces avis.

CGT : impact majeur : connaissance des promus/ promouvables ; la formation doit être obligatoire ; élargir aux ct et chsct (condition de travail ex aménagement de services) ; évaluer ce que la formation a donné ; lutte contre violence sexuelle.

Réponse de l'administration : une nouvelle rédaction, pour évoquer l'ensemble des processus formation et évaluation.

mesure 2 : « Mobiliser le réseau des conseillers mobilité et car-

rières (CMC) sur la problématique de l'égalité professionnelle entre femmes et hommes »

Mais les CMC n'existent pas dans la FPT.

cgc : orienter les femmes vers des filières et emplois peu féminisés ; muscler la mesure ; pertinence.

cgt : mobiliser encadrement à tous les niveaux

cdt : le terme ne convient pas ; préfère celui de conseiller référent

unsa : doter les services RH d'outils avec des référents pour l'égalité professionnelle femmes hommes.

mesure 3 : « Introduire des modules de formation obligatoires dans les formations

initiales dispensées par les écoles de service public »

Unsa : formation continue ; délégués égalité professionnelle

CFDT : module de formation quel qu'il soit ; certaines catégories ne passent par les écoles mesure recrutement, formation, FI et continue et systématiser dans toute formation, process management

CGT : on tourne autour de la responsabilité de l'encadrement ; concerne les agents de chacun des 3 versants.

mesure 4 : « Valoriser auprès des femmes les filières de la fonction publique au sein

desquelles elles sont peu présentes ».

FSU : poser la question de la mixité des filières. La question de la rémunération des métiers les plus féminisés se pose ; à revaloriser.

UNSA : nécessité de valoriser l'ensemble des filières de la fonction publique

cgt proposition égalité et équité dans les filières, ce n'est pas que les valoriser ; medico social, administratif ; mettre en avant la valeur du travail.

« mesure 5 » : à ajouter

proposée par la FSU concernant la formation

demande d'accès à la formation professionnelle des femmes ; la mobilité, les promotions passent par cette acquisition ; il faut pointer cet outil facteur d'égalité.

Le directeur de cabinet attend un arbitrage pour l'axe 4. Il faut décontracter le calendrier ; 7_8 février texte à l'assemblée nationale ; mesures contraignantes éventuellement ; possibilité de prolonger les négociations ; confirme la réunion le 6 février qui ne sera pas conclusive.

Egalité professionnelle hommes femmes dans la fonction publique, réunion du 23 janvier 2012

Compte rendu FSU de la réunion du 23 janvier 2012

Délégation FSU : Luce Desseaux et Elizabeth Labaye

Remarques préalables du directeur de cabinet

L'axe 4 sur la haute Fonction publique : pas validé, sujet sensible, besoin de se caler avec proposition des parlementaires.

Pour les mesures législatives, besoin d'une réunion avant le 7 : retenir le 6 février.

Possibilité pour les députés de déposer des amendements ; rien pour l'instant au sénat ; on se donne le temps du dialogue social.

Solidaires : souhaite bilan tous les ans ; demande d'étude d'impact lors de nouvelles mesures législatives.

cgt : souhaite revenir sur axe 1

Réponse du directeur : axes pas fermés, possibilité d'amendements

Introduction sur axe 3 : améliorer articulation vie professionnelle / vie familiale

FSU : remarque sur 1ere phrase ; choix contraint dans certains secteurs pour les temps partiels ; doit être un droit. Forte disponibilité : pas que du fait de l'agent mais aussi de l'employeur
Se préoccuper familles monoparentales à ne pas oublier

Réponse : plus loin dans le texte assouplissement Congé Parental

Toutes les organisations préfèrent la notion de « vie privée » à celle de « vie familiale ».

CFDT : titre de l'axe 3

Axé sur parentalité, il y a d'autres besoins pour vie privée, d'autres obligations familiales ; souhaite des droits ouverts à l'ensemble des parents quelle que soit la configuration familiale : monoparentale, monoparentale

UNSA : préambule doit être + général : vie privée (famille et autres responsabilités), doit bénéficier à tous ; demande réécriture : cibler vie privée d'abord

FO : importance de la formation

Cgt : congé parental doit être un droit ; contraintes familiales. Promotion plus tardive, des fois inexistante ; parler aussi de la formation;

Cgc : contenu décevant ; muscler les mesures ; valoriser les exemples réussis de CP, ou expériences partagées entre parents
Solidaires : prendre en compte les différentes formes de parentalité ; pointer les stéréotypes ; promouvoir une politique volontariste des personnes qui participent aux choix.

Mesure 1 : diffusion d'un guide dans les 3 fonctions publiques

Unsa : place du guide

FSU : concerne tous les agents pas seulement les femmes.

Guide : important d'informer sur conséquences ; ne doit pas avoir un effet dissuasif.

Mieux vaudrait que le gouvernement prenne des mesures qui ne réduisent pas les droits des femmes en matière de salaires et de retraites.

Solidaires : rejoint ce point de vue.

Cgt : le congé pour couches pathologiques est neutralisé dans le privé, pas dans le public.

Cgc : demande des statistiques dans le guide.

Unsa : rejoint.

Réponse : suivi cohorte ; 1/5 à temps partiel de 30 à 55 ans ; il faudra un nouveau GT pour l'élaboration de ce guide qui devra être simple et accessible.

FO : besoin d'information sur conditions et conséquences.

Mesure 2 : entretien avant ou après interruption d'activité

Cftc : demande que l'agent soit tenu informé pendant le congé sur la vie du service, sa direction.

Unsa : « se voir proposer un entretien », quels que soient le statut ou la catégorie : pour l'ensemble des agents.

FO Identifier par agent : responsable défini ; Point central dans formation

Question : qui est le RH qui va mener l'entretien?

Unsa : nombreux agents ne savent pas à qui s'adresser
Cgt : besoin de formation ; souhaite entretien obligatoire
Cgc : neutralité de la personne qui fait passer l'entretien
FO : hors de question d'externaliser ; répondre aux attentes de l'agent et du service concerné, interaction.

G Vangenheim, chargée de mission : évoque les entretiens de « mobilité » dans le contexte de la fusion des missions ; il ya eu formation des personnes qui ont fait passer les entretiens ; y compris des personnels de l'extérieur.

DGAFP : qui s'occupe de qui ? n'est-il pas mieux de préciser trois temps : supérieur hiérarchique avant ; pendant la formation générale et au retour, le CMC, et directeur Rh avec focus sur besoin de formation plus spécifique.

FSU : distinguer interruptions en fonction de leur durée, le fait d'avoir eu un enfant ne met pas en situation d'être en dehors du jeu de l'emploi.

Y a-t-il aménagement du poste ? demander à commencer à telle heure, refuser heures supplémentaires

DGAFP : d'accord pour différencier les congé maternité et parental ; ne pas stigmatiser.

Cftc : proposition de tutorat

Solidaires ; rôle du RH, pas du chef de service ; c'est différent.

Unsa : rejoint la FSU ; voir plutôt sécurisation du parcours professionnel

DGCL : s'interroge sur pertinence de la mesure concernant les entretiens ; congés très différents, si maternité droit de reprendre poste ; projet professionnel différent si disponibilité pour suivre un conjoint.

Important de préparer le retour : horaire, service, nouvelles missions. Avoir l'entretien au moment utile, il est important de ne pas attendre fin du congé.

Jouer sur le statut

Directeur de cabinet : a bien compris le besoin d'anticiper.

fo : diff identifier pour les 3 Fp qui mène l'entretien

cgt : ok pour formation, pas aux dépens des autres agents ; faciliter réinsertion

unsa : favorable à un référent égalité ou conseiller RH qui ait obligation de proposer entretien ; doit être largement formé

G Vangenheim, chargée de mission : garder un entretien sous forme de suivi (voir formation préalable, mais aussi suivi, dernier entretien)

mesure 3.2 : renforcer les politiques d'action sociale

unsa : importance cesu ; poursuivre effort engagés, apporter réponses pour agents aux horaires contraints et atypiques ; pour tous les agents

cgt : idem

fsu : politique d'action sociale concerne les 3 FP

importance des modes de garde à développer, élément clef dans la décision parfois contrainte de réduire ou d'interrompre son activité du fait de l'absence de choix ; nécessaire de développer le nombre de places en crèche et les autres modes de garde pour avoir un service public de la petite enfance ; regrette la baisse scolarisation des moins de 3 ans. Mieux contrôler l'attribution du CESU.

cfdt : pour 3 versants ; l'action sociale n'existe pas partout.

solidaires : service public de la petite enfance, place en crèche ; cite le contre-exemple de l'Allemagne ; effort en faveur du cesu (mais pas au détriment d'autres actions).

fo : essentiel sur l'autonomie des parents, développer le cesu.

Mesure 2.3 : favoriser une plus grande implication des pères

a-congé paternité

fsu : l'employeur ne fait rien pour inciter les pères à prendre le congé de paternité. Ce ne sont pas les pères qui sont frileux, mais les employeurs... le 2^{ème} parent doit y avoir droit. La fsu souhaite l'allongement du congé et pense que l'obligation du congé est protectrice ; souhaite une réflexion à ce sujet.

cfdt : « inciter le second parent à utiliser le congé de parentalité ».

unsa d'accord ; inciter dans les 6 mois et non dans les 4 ; possibilité absolue

cgt : favorable à augmenter ce congé ; quelles statistiques (pourquoi n'est-il pas pris ?) ? le neutraliser

FO : inciter à en faire un congé de droit, quasiment automatique.

Solidaire : ok parentalité, plus long, pas d'accord à un échelonnement ; demande d'étude sur le fait que les pères ne le prennent pas

Cfdt 70% ? cibler catégorie qui ne prennent pas, ça monte cependant.

Directeur de cabinet : une mesure dans la Fonction publique d'obligation du congé de paternité aura des conséquences dans le privé ; pas simple.

b-permettre aux deux parents de prendre le congé parental

CFDT : Mesure sur le congé parental : très favorable à « successive » ou les « deux parents » simultanée (il y a des directives européennes) ; avancer sur neutralisation de la période des congés ; s'interroger sur durée totale à répartir entre les deux parents, pas de transférabilité ; voir situation d'homoparentalité.

unsa : proposition ; possibilité d'alterner ; propose que les deux parents profitent pendant 18 mois de la neutralisation de la période de congé

fsu : favorable à la phrase écrite (« assouplissement » ; réflexion d'allongement de ce congé avec impossibilité de transfert ; si pas volonté de partage, on reste à ce qui existe.

La fsu préfère les mesures qui favorisent l'activité plutôt que l'interruption ; réserve pour favoriser ceux qui interrompent comme ceux qui travaillent ; réfléchir à d'autres mesures.

cfdt : place du paragraphe sur le congé parental ; différence avec le congé de maternité ; concerne les 2 parents, pas que les fonctionnaires.

cftc : possibilité de le fractionner ; d'autres problèmes peuvent arriver, porter la limite au-delà 3 ans.

solidaires : pas de transférabilité.

cgt : préfère congé parental plus court, mieux rémunéré, à partager entre les deux parents ; rétablissement des bonifications pour la retraite.

mesure2-4 : charte du temps

cgc : insuffisant.

cgt : problème des horaires de travail spécifiques.

fo problème du logement des fonctionnaires en lien avec la mobilité des fonctionnaires.

fsu : « en s'appuyant sur les chartes et instructions existantes » : pourquoi ne peut on en avoir connaissance ? C'est une question de transparence. Programmation des réunions et de leur suivi ; besoin de conciliation et de tenir compte des situations. Propose d'enrichir les rapports de situation comparée et le bilan social en mesurant l'effet de l'organisation de l'horaire sur la santé des hommes et des femmes et en tenant compte des situations de famille. Faire une évaluation de l'impact dans le cadre de son rapport annuel sur l'état de la fonction publique.

Egalité professionnelle hommes femmes dans la Fonction publique

Compte rendu FSU de la réunion du 6 février 2012

Délégation FSU : Philippe Aubry, Luce Desseaux et Anne Féray

La réunion est consacrée à l'axe 4 du protocole « *Pour une haute Fonction publique exemplaire en matière d'égalité professionnelle* ».

Le directeur de cabinet présente les amendements adoptés le 1er février par la commission des lois de l'assemblée nationale (Chapitre III). Certains sont cohérents avec les réflexions menées dans les groupes de travail et le ministre a donné son accord. Ils sont désormais intégrés dans le texte du projet de loi :

- 1 rapport annuel : précisions relatives à son contenu. Il devra être transmis au Parlement.
- 1 Présentation en comité technique, chaque année dans le cadre du bilan social d'un rapport sur l'égalité professionnelle.
- 1 40% au moins de personnes de chaque sexe au sein des désignations de l'administration dans les conseils supérieurs, au CCFP, dans les CAP, dans les jurys de concours et comités de sélection (dérogations possibles), parmi les personnalités qualifiées pour les CA des établissements publics.

Il y a encore débat sur l'amendement que le gouvernement déposera sur l'axe 4. Les parlementaires de la commission égalité de l'assemblée, Mesdames Guégot et Zimmermann, défendent la parité sur les nominations de directeurs. Le gouvernement estime que cela n'est pas réaliste et envisage des objectifs sur les flux de nominations assortis de pénalités financières. Les arbitrages seront rendus dans la soirée, d'où l'intérêt de cette réunion.

La plupart des organisations interrogent sur la méthode : « on ne sait plus où on en est » (FO), « quel est le rôle de cette réunion ? » (Solidaires), « quel est l'amendement sur l'axe 4 ? » (UNSA). La FSU et la CGT indiquent qu'un courrier a été adressé par FSU, CGT, Solidaires, CGC et CFTC alertant les députés sur le calendrier qui ne permet pas d'apprécier les mesures, leur portée et leurs effets, celles-ci devant être précisées le 6 février dans la soirée pour être adoptées le 7 ou le 8.

La FSU explique en outre, que si les amendements déjà adoptés ne soulèvent pas de difficultés, les arbitrages à venir montrent bien la difficulté des sujets reportés à l'ultime séance du Parlement.

La CGT s'inquiète de quotas qui ne prendraient pas en compte les diversités de situations suivant les corps.

La CGC récusé la méthode des quotas et l'idée qu'il y en ait besoin.

Débat sur le texte du protocole

Propos introductif

CFDT : affiner les statistiques de la haute FP. Ne pas viser que le versant Etat.

FSU : il y a besoin d'explication. Quel est le périmètre (haute FP ou encadrement supérieur) ? Besoin d'analyser pourquoi les mesures déjà prises (affichées ?) depuis 2000 n'ont pas eu d'effet. Qu'est ce qui les a contrariées ? Besoin de préciser l'articulation des différentes mesures proposées par le projet de protocole.

L'UNSA demande aussi que le périmètre soit précisé.

La CGT et FO craignent qu'une action sur l'encadrement supérieur laisse entier le problème sur l'encadrement intermédiaire. La CFDT appuie en faisant état de l'expérience des entreprises.

Réponses : seraient concernés 4000 à 4500 emplois fonctionnels ; il s'agit notamment des emplois qui donnent lieu à nomination en conseil des ministres (600), des emplois de sous directeurs d'administration centrale, de directeur des services déconcentrés, de directeurs des services et directeurs adjoints (FPT), des directeurs d'établissements hospitaliers.

Faire peser une contrainte sur les emplois de débouchés obligera les responsables RH pour renforcer les viviers.

Mesure 1 : Favoriser l'égalité professionnelle dans la détection des hauts-potentiels.

FSU : demande que soit explicité le « dispositif interministériel de détection des potentiels » et récusé le « coaching » alors qu'il faudrait miser sur l'organisation

du travail. Qui sera le coach ?

Réponse : la circulaire du 10 février 2010 a été élaborée pour mettre en place une procédure d'identification des agents susceptibles d'occuper dans un délai à préciser 2 ans les emplois à la décision du gouvernement. Les SG des ministères adressent leurs propositions. Les inscrits reçoivent alors des formations. L'objectif actuel est d'arriver à la parité dans ces propositions.

Pour la FPH, il y a un comité de sélection avec une procédure préalable d'agrément, préparée notamment par le coaching, qui peut être assuré par les cabinets de conseil.

Dans la FPT, depuis 2007 les collectivités doivent avoir un plan pluriannuel d'accès des femmes au plus hauts postes de la collectivité. Les hauts potentiels se détectent sur la durée à partir des entretiens d'évaluation, des réseaux.

Les différentes interventions des organisations portent sur le rôle des réseaux, la transparence, les critères, les recours dans cette procédure. Elles conduisent le directeur de cabinet à la conclusion qu'il est nécessaire d'explicitier davantage la présentation de ce dispositif.

Mesure 2 : Mettre en place des plans pour une représentation équilibrée des 2 sexes dans les viviers des administrations.

3 lignes seulement dans le texte.

La FSU fait préciser qu'il s'agit des viviers au sens statutaire et indique que cet aspect mériterait d'être explicité en lien avec l'objectif suivant. La CFDT formule la même demande.

FO invite à développer la promotion sociale.

Mesure 3 : Fixer des cibles de représentation des femmes dans l'encadrement supérieur et dirigeant des administrations des trois versants de la Fonction publique

Les objectifs portent sur les nominations ; la progressivité (20% en 2013, 30% en 2015 et 40 en 2018) est définie en lien avec la situation des corps, la nécessité de permettre à ceux déjà nommés de poursuivre leurs carrières.

Le questionnement oblige le directeur de cabinet à préciser qu'il ne s'agit pas de « quotas », le terme est politique, utilisé pour la communication mais la loi retiendra la notion de « taux », des objectifs et des sanctions financières s'ils ne sont pas respectés. Cela est conforme à la constitution, révisée en 2008 qui permet des mesures coercitives pour l'égal accès des femmes.

Ces pénalités ont vocation à ne pas être perçues, inutile de prévoir un fonds. On irait donc vers des amendes, non affectées. La mesure de l'atteinte des objectifs se fera par ministère ou par collectivité.

La CFDT juge les objectifs « très modérés ».

La CGC trouve cela trop mécanique, et préférerait d'autres types de mesures, évoquant un label égalité. Elle considère qu'une telle démarche méconnaît la diversité des situations et qu'il faudrait viser une proportionnalité des nominations par rapport aux viviers plutôt que la parité.

Mesure 4 : Transposer aux établissements publics administratifs les dispositions prévues par la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes dans les conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

Cette mesure, déjà transposée dans la loi pour la FPE, ne s'appliquera qu'aux personnalités qualifiées nommées dans les CA. Celles-ci devront respecter la présence d'au moins 40% (arrondi vers le bas) de chaque sexe dans la désignation. A défaut les nominations des personnes du sexe surreprésenté sont nulles mais il n'y a pas invalidation des décisions du CA.

La CFDT fait préciser que la disposition adoptée pour la FPE sera étendue aux deux autres versants.

Une prochaine réunion dans la semaine du 20 au 25 février permettra le balayage du texte réécrit (ensemble des 4 axes) ; la réunion « conclusive » sera organisée vers le 10 mars.

Egalité professionnelle hommes femmes dans la Fonction publique

Note sur le protocole d'accord

Transmis le 29 février proposé à la signature (réponse demandée pour le 16 mars) ; Il fait suite aux négociations conduites cet hiver et aux groupes de travail qui les ont précédées.

25 mesures organisées en 4 axes

- mieux identifier et mettre en oeuvre les politiques publiques d'égalité professionnelle dans la fonction publique ;

- améliorer le déroulement des carrières des femmes ;

- mieux prendre en compte l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle ;

- agir pour une haute fonction publique exemplaire en matière d'égalité professionnelle.

Un tiers des ces mesures figure dans le projet de loi adopté par le Parlement (mesures n°2, 3, 4, 7, 13, 18,23 et 25 transposées dans les articles 41, 41 bis à

41 octies et 42) :

· l'assouplissement du congé parental et son décompte dans l'ancienneté à hauteur de sa durée pour la première année et à moitié pour les périodes suivantes.

· Nomination d'au moins 40% de personnes de chaque sexe dans les représentations de l'administration (CAP, CSFPE...) et jurys de concours et sélection.

· Celles qui concernent l'axe 4 sont issues des échanges entre le gouvernement et les parlementaires ; elles ont été présentées aux OS lors d'une réunion mais pas négociées. Faut-il s'en étonner puisque ces mesures définissent essentiellement des contraintes sur les nominations à discrétion du gouvernement ?

Le premier axe porte sur l'élaboration de statistiques et leur présentation

obligatoire chaque année dans les instances (CCFP, CT). Cette démarche peut être utile si la volonté politique d'agir pour l'égalité existe. La FSU qui a l'habitude d'inscrire cette dimension dans son analyse des données disponibles (rapport annuel, rendez vous salariaux) s'est jusqu'à présent heurtée à une volonté gouvernementale d'esquiver ce débat.

Dans le deuxième axe relatif au « déroulement des carrières » : la FSU a pu faire inscrire l'objectif de mixité des métiers plutôt que celui de l'accès des femmes aux métiers « masculins », l'idée que les politiques de gestion des personnels n'étaient pas neutres en terme d'égalité (mesure 10). Cependant, le protocole se limite à inviter à « porter attention » aux effets des processus de GRH et aux variations des rémunérations (spécificité des filières, effets du « travailler plus pour gagner plus » ou de la rémunération à la performance).

Le débat sur la réforme des retraites, y compris pour les dispositions propres à la Fonction publique comme celle des bonifications pour enfant, n'a pas été possible et le sujet n'est abordé qu'au travers de l'élaboration d'un guide.

Des référents « égalité professionnelle » seront désignés avec pour mission l'information, la veille sur les processus RH, la formation des membres des CAP, des jurys. Rappel est fait que l'évaluation ne doit pas être affectée par un congé maternité ; les difficultés spécifiques aux non titulaires devront faire l'objet d'une vigilance particulière.

La rédaction du troisième axe a aussi bien évolué au cours des négociations : on passe de la « conciliation » de la vie professionnelle et de la vie « familiale » à « l'articulation » de la vie professionnelle et de la vie « personnelle » ; le terme « parentalité » est préféré à ceux de « paternité » ou « maternité », celui de « second parent » à « père ». Les administrations sont invitées à élaborer des chartes de temps, une charte -type sera mise à disposition par la DGAFP, des recommandations seront formulées sur le bon usage des messageries. L'entretien prévu au moment du congé maternité est désormais positionné sur les interruptions plus longues (congé parental) sauf besoins d'aménagement du poste de travail au retour du congé maternité ; il est proposé et non systématique et l'intéressée peut le solliciter auprès du référent égalité.

Les mesures formalisent des propositions formulées par les organisations syndicales et pourraient constituer des outils pour l'intervention syndicale. La négociation a cependant esquivé des éléments essentiels du dossier. Elle a permis un travail utile qui nécessite d'être complété et serait plus crédible s'il était engagé par un gouvernement en situation de mettre en oeuvre les préconisations qu'il reçoit. 7 mars 2012

Ont participé aux réunions à la FP : Philippe Aubry, Luce Desseaux, Anne Féray, Elizabeth Labaye.

RIO + 20 : la transition, c'est maintenant !

A quelques mois du prochain Sommet de la Terre, en juin 2012 à Rio de Janeiro (Brésil), le *Collectif RIO+20*, qui regroupe une quarantaine d'organisations (1), se mobilise « pour un changement de civilisation qui se conjuguera avec une gestion collective et responsable de la planète ».

Dans le contexte actuel de crise, la prochaine Conférence Rio+20 pourrait être l'occasion de repenser le développement à l'échelle mondiale en intégrant des régulations économiques, sociales, environnementales et juridiques. Le Collectif RIO+20 porte des propositions en ce sens pour une transition dont le Sommet signifierait le point de départ.

La crise est sur toutes les lèvres. Les marchés financiers font autorité, la précarisation des emplois et les licenciements montrés comme justifiés, l'éducation et le social relégués au second plan... Les jalons de l'instabilité financière mondiale sont posés depuis les années

70. Le modèle s'effondre, comme en 1929, et l'on ne peut que constater les limites physiques, humaines et sociétales d'un système qui n'a pas réussi à installer la prospérité, qui a aggravé les inégalités, tout en ignorant les contraintes écologiques et les conséquences sociales et sanitaires des choix effectués.

Sorties de crises et nouvelles voies de développement

Le pouls de ce monde traduit bien des maux sociaux, écologiques, démocratiques qui se heurtent à l'économique et à la finance toujours plus étroitement entremêlés et incontrôlés. Avec une augmentation de la population mondiale de 2 milliards d'habitants sur les trente prochaines années et la pression considérable des pays émergents pour atteindre la prospérité, comme tous les pays du monde, la sortie par le haut rend encore plus indispensable la recherche de nouvelles voies de développement, qui répondent de manière équitable et durable aux besoins sociaux, alimentaires, énergétiques et sanitaires pour tous.

Une prise de conscience collective mondiale est nécessaire. Les Sommets de la Terre organisés tous les 10 ans sous l'égide de l'ONU donnent lieu, si ce n'est à de vraies décisions politiques, du moins à la formulation de nouveaux impératifs. Aujourd'hui, nous avons besoin d'un engagement politique international pour affronter l'interdépendance des crises et inverser le cours des événements. A partir du 13 juin 2012 à Rio, la société civile se mobilisera autour de la conférence onusienne. Le Collectif RIO+20, créé en 2010, regroupe des organisations de solidarité internationale, environnementales, féministes, syndicales, d'économie sociale et solidaire et think tank... pour préparer des propositions.

Le Collectif porte la volonté d'un projet de société qui fasse sens. A l'échelle nationale, c'est par la réduction des inégalités et non par la réduction des budgets sociaux ou l'enfoncement des plus vulnérables dans une précarité croissante que nous devons envisager la sortie.

Une transition appuyée sur une quadruple régulation inédite

Plutôt que de poursuivre un /business as usual/, jusqu'au point de rupture morale, nous voyons dans cette période actuelle une phase unique de l'histoire, où les champs qui structurent nos sociétés et leurs systèmes de pensée ne

sont plus adaptés aux défis qui nous attendent.

Cela suppose d'introduire quatre nouvelles régulations: une régulation économique et financière; l'élaboration d'un socle international de protection sociale et l'arrêt du dumping social; une régulation écologique pour lutter contre le changement climatique et l'érosion de la biodiversité ; une régulation juridique par l'adoption d'une Charte des responsabilités universelles, complément de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme et de la Charte de l'ONU, fondement d'un droit international responsabilisant sur l'impact des politiques et des actes et garantissant à chacun l'effectivité de ses droits.

Rio+20 serait un point de départ de cette transition à l'échelle planétaire, mais aussi locale, affirmant les accès aux droits fondamentaux, à une gouvernance mondiale démocratique.

Pour ne parler que du chômage, affectant une population toujours croissante, il faut engager une transformation du travail fondée sur la production de biens et de services répondant aux besoins d'un développement humain et du fonctionnement collectif. La transition vers la société bas-carbone peut être l'avènement d'une industrie et de nouveaux services responsables écologiquement et socialement prônant l'emploi décent pour tous et une sécurité sociale professionnelle. Dans tous les domaines, nous avons besoin de transformations majeures passant par un intérêt général, hissé au niveau de l'humanité tout entière et s'appuyant sur tous les échelons de la société, et sur une base démocratique solide.

Le Collectif français RIO+20 a soumis une contribution à l'ONU réaffirmant ses attentes, des principes et mises en oeuvre possibles.

Nous portons une ambition pour l'humanité et l'impulsion pour une transition qui dépassera 2012. La société civile se mobilise pour un changement de civilisation qui se conjuguera avec une gestion collective et responsable de la planète, nécessitant la construction d'une nouvelle gouvernance mondiale et ayant pour clé de voûte une réponse aux quatre régulations. La transition de nos sociétés doit commencer !

Les organisations membres du Collectif RIO+20

4D, AAEQG, Agrisud, AGTER, APE, Aitec-Ipam, Artisans du Monde, ATTAC, CCFD-Terre solidaire, Centre de Recherche en Sustainability Science de Reims, CFDI, CGT, Cohérence Rio+20, Comité 21, CRID, ENERGIES 2050, Entreprendre Vert, Fondation Charles leopold Mayer, France Libertés, FNE, FSU, GRET, Genre et développement soutenable, HELIO-International, IGAPURA, IDD, Ligue de l'Enseignement, Monde pluriel, Mouvement Jeunes Femmes, OREE, P'actes Européens, Les Petits Débrouillards, RAC-France, RARE, REFEDD, Réseau Ecole et Nature, Réseau environnement et santé, SECAFI, Secours Catholique, Réseau Féministe Ruptures, Syndex, Synergie, WWF, VECAM, VivAgora

Retrouvez les infos
sur le site web de la fsu:
<http://fsu.fr>

Imprimé par nos soins- n°ISSN: 1247-2859- N°CPPAP: 0710 S 07455 - Dépôt Légal: Mars 2012 - Prix: 0.40€

Directrice de la Publication: Bernadette GROISON

POUR L'ENSEIGNEMENT, L'ÉDUCATION, LA RECHERCHE, LA CULTURE, LA FORMATION, L'INSERTION, Info
104 Rue Romain Rolland 93260 LES LILAS - TEL: 0141632730 - FAX: 0141631548 - Courriel : fsu.nationale@fsu.fr